

Le français Medialive invente un autre procédé de protection des données numériques

Description

Parce que les mesures techniques de protection, ou *Digital Rights Management* (DRM), sont toujours très vite contournées, l'entreprise française Medialive a imaginé un procédé original de protection des fichiers numériques audio et vidéo. Ce procédé consiste à rendre disponible, sans cryptage, 99 % du contenu du fichier audiovisuel, le 1 % des données restantes étant supprimé. Le fichier est alors visible, mais de très mauvaises qualité, au point d'être à peine reconnaissable. Une fois le droit de visionnage acheté, une clé est envoyée pour lire le fichier qui contient simplement le 1 % de données manquantes.

Selon son inventeur, Daniel Lecomte, qui a fondé Medialive en 2000, ce procédé échappe à toute forme possible de piratage dans la mesure où il ne propose pas une protection supplémentaire ajoutée au fichier, mais à l'inverse fonctionne par amputation : « *Ce qui manque à chaque fichier est unique, car propre à son contenu. Même moi, l'inventeur du système, je serais incapable de reconstituer un fichier protégé* », explique Daniel Lecomte. Medialive, qui entend se rémunérer en licenciant son procédé, a d'ores et déjà passé un accord avec l'opérateur Colt Communications.

Source :

- « Medialive protège les contenus numériques en enlevant des données », Franck Niedercorn, *Les Echos*, 16 – 17 février 2007.

Categorie

1. Techniques

date créée

20 mars 2007

Auteur

alexandrejoux